

Mairie de La Roque-en-Provence

06910

Arrêté du Maire

Portant sur l'interdiction de la circulation des piétons dans la Rue FERDINAND RAPON 06910 La Roque-en-Provence

Arrêté N° A_2020_11_02

Le Maire de la Commune de La Roque-en-Provence

Vu le Code général des communes, articles L131.3 et L131.4

Vu le code de la route

Vu le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

Vu la demande du 15 Novembre 2020 de l'entreprise EIFFAGE

Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation des piétons dans la rue FERDINAND RAPON 06910 LA ROQUE-EN-PROVENCE afin de permettre à l'entreprise EIFFAGE de réaliser des travaux d'assainissements au sol.

Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour l'entreprise y intervenant.

ARRETE:

ARTICLE 1. La circulation des piétons sera interdite dans la rue FERDINAND RAPON 06910 la Roque-en-Provence du 19 Novembre 2020 au 27 Novembre 2020 pour permettre la réalisation des travaux d'assainissements

ARTICLE 2. La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

ARTICLE 3. Le pétitionnaire sera chargé de la remise en état de la rue en cas de dégradations.

ARTICLE 4. La responsabilité de la Commune ne pourra être mise en cause en cas d'accident qui pourrait survenir pendant toute la durée des travaux susmentionnés.

Fait à La Roque-en-Provence le 16/11/2020

Le Maire A.ARGENTI



AR PREFECTURE

006-210601076-20201116-A_2020_11_02-AR
Reçu le 16/11/2020